

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2015

Étaient présents: BONICHON A. Maire,

ALQUIER Séverine, COUTURIER Barbara, GERARDI Bertrand, MONNEREAU Alain, PAULAIS-LAFONT Marie-Annick, Adjoints.

BARBIER Pascal, BARRET Daniel, BERNARDEAU Carole, BERTRAND Anne-Marie, BOUSIQUE Fabrice, CARDAILLAC Jean-Christophe, DUFORT Gladys, GRIMAUD Annick, LALANDE André, MONTEIL Marie-Claude, NOMPEX Isabelle.

GOUYOUX Christophe : Excusé pour son retard, absent en début de séance (M. GOUYOUX a donné son pouvoir à Monsieur le Maire jusqu'à son arrivée).

Absent excusé: Monsieur Guillaume VOISIN (Pouvoir à Monsieur Jean-Christophe CARDAILLAC)

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal BARBIER

I - <u>COMPTES ADMINISTRATIFS 2014</u>:

(Délib. 2015-028)

Monsieur Bertrand GERARDI doyen d'âge présente au Conseil Municipal les comptes administratifs de la commune, de la régie de transport scolaire et du C.C.A.S. établis par Monsieur le Maire pour l'année 2014 et les soumet au vote du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces documents, les vote comme suit :

- Commune	Pour	19
	Contre	0
	Abstention	0
- <u>Régie de Transport</u>	Pour	19
<u> </u>	Contre	0
	Abstention	0
- C.C.A.S.	Pour	19
	Contre	0
	Abstention	0

II - COMPTES DE GESTION 2014:

(Délib. 2015-029)

Monsieur Bertrand GERARDI présente au Conseil Municipal les comptes de gestion pour l'année 2014, pour la commune, la régie de transport scolaire et le C.C.A.S., établis par Monsieur Francis LENON

receveur municipal (du 01/01/2014 au 02/02/2014) et Monsieur Christian BROTTIER (du 03/02/14 au 31/12/2014).

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces documents, les approuve, à l'unanimité, pour le budget principal et les deux budgets annexes.

III - AFFECTATION DES RESULTATS 2014:

a) Budget communal: (délib. 2015-030)

Le Conseil Municipal, après avoir constaté le résultat de clôture pour l'exercice 2014, à savoir :

- Déficit clôture investissement

396 989.35 €

- Excédent clôture fonctionnement

844 053.81 €

Considérant que les crédits reportés 2014 s'élèvent à :

- Dépenses

123 875.42 €

- Recettes

132 652.87 €

Le Conseil Municipal décide de l'affectation des sommes suivantes au budget primitif 2015 :

En section d'investissement

Déficit investissement

396 989.35 (001 Dépenses investissement)

Crédits reportés dépenses

+ 123 875.42 520 864.77

Crédit reportés recettes

- 132 652,87

Besoin réel de financement

388 211.90 (1068 recettes investissement)

- 844 053.81

455 841.91 (002 recettes de fonctionnement)

b) *Régie de transport scolaire*: (délib. 2015-031)

Le Conseil Municipal, après avoir constaté le résultat de clôture pour l'exercice 2014, à savoir :

- Investissement

- 13 672.07 €

- Fonctionnement

+ 2 157.80 €

Décide de l'affectation de ces sommes au budget primitif 2015, ainsi qu'il suit :

- Report de déficit 2014 d'investissement au 001 pour 13 672.07 €
- Report de déficit 2014 en fonctionnement au 002 pour 2 157.80 €

e) C.C.A.S. (délib. 2015-032)

Les membres du C.C.A.S., après avoir constaté le résultat de clôture pour l'exercice 2014 à savoir :

- Investissement + 2 003,76 €

- Fonctionnement + 19 369.30 €

Décident de l'affectation suivante au budget primitif 2015 :

- En recettes d'investissement au 001 pour 2 003,76 €
- En recettes de fonctionnement, report de l'excédent au 002 pour 19 369.30 €

IV- VOTE DES SUBVENTIONS 2015:

(Délib. 2015-033):

Une enveloppe globale de 31 000.00 € a été attribuée comme en 2014.

Liste des subventions 2015 votées par le Conseil Municipal, en vertu des dispositions de l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales dont chaque conseiller a été destinataire :

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2015 VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/04/2015 SUBVENTIONS RAPPELS Majorités abso-**ASSOCIATIONS** 2014 PROPOSEES NB Abs-Exlues (+ de la SUBVENTIONS Pour Contre primés oitié des suffra votants tention 2015 ges exprimés) 4500,00€ 4 500,00€ 19/2=9,5=10 4 500,00€ ACN 19 0 19 0 19 Amicale des propriétal-600,00€ 700,00€ 18 0 18 0 18 18/2=9 700,00€ res terriens de Nersac 0,00€ 0,00€ 0,00€ 19 0 19 0 19 19/2=9,5=10 Amicale sportive nersac Anciens et Amis du 1 000,00€ 1 140,00 € 19 3 16 0 16 16/2=8 1 140,00€ Temps Libre Arts Martiaux 0,00€ 0,00€ 19 0 19 0 19 19/2=9.5=10 0,00€ Bibliothèque 1000,00€ 1 000,00€ 19 0 19 0 19 19/2=9,5=10 1 000,00€ 0 0 Comités des Fêtes 0,00€ 0,00€ 19 19 19 19/2=9,5=10 0.00€ 3 500,00 € 3 500,00€ 19 0 19 0 19 19/2=9,5=10 3 500,00€ Coopérative A. de Vigny 2 500,00€ Coopérative E. Roux 2 500,00 € 2 500,00 € 19 0 19 0 19 19/2=9,5=10 0 19 0 Don du Sang 600,00€ 600,00€ 19 19 19/2=9,5=10 600,00€ 0 Football Club 4 500,00 € 4 500,00 € 19 1 18 18 18/2 = 94 500,00 € 1 200,00€ 1 200,00€ 18 0 18 0 18 18/2=9 1 200,00 € Gym pour tous Handball Nersac 800,00€ 0,00€ 19 0 19 0 19 19/2=9,5=10 0,00€ 0 ILCO 16 0,00€ 0,00€ 19 0 19 19 19/2=9,5=10 0.00€ 0 JUDO 300,00€ 300,00€ 19 0 19 19 19/2=9,5=10 300,00€ La gâchette 500,00€ 300,00€ 19 1 13 5 18 18/2 = 9300,00€ 0 19 Le Lien 800,00€ 800,00€ 19 0 19 19/2=9,5=10 800,00€ Les Pink Sister'S & le tro 500,00€ 0,00€ 19 0 19 0 19 19/2=9,5=10 0,00€ phées roses des sables 0 19 0.00€ Nersac Pétanque 1 500.00€ 0,00€ 19 0 19 19/2=9,5=10 1 050,00 € 0 1 050,00 € Nersac Pyrénées 1050,00€ 19 0 19 19 19/2=9,5=10 0 1 000,00€ Parents d'Elèves 1000,00€ 1 000,00€ 19 0 19 19 19/2=9,5=10 Rallye St Mathieu 0,00€ 300,00€ 19 0 19 0 19 19/2=9,5=10 300,00€ 2 000,00€ 19 0 19 19/2=9,5=10 2 000,00€ Tennis Club 2 000,00 € 19 0 TOTAL 1 27 850,00 € 25 390,00 € 25 390,00 €

ORGANISMES	RAPPELS 2014	COTISATIONS PROPOSEES	NB votants	Abs-	Pour	Contre	Ex- primés	Majorités Absolues	COTISATIONS 2015
Croix Rouge	150,00€		19	0	19	0	19	19/2=9,5=10	150,00€
Centre Socioculturel La Couronne	600,00€	600,00€	19	0	19	0	19	19/2=9,5=10	600,00€
G2A	150,00€	150,00€	19	1	18	0	18	18/2=9	150,00€
Gens du voyage	150,00€	150,00€	19	0	19	0	19	19/2=9,5=10	150,00€
Gidcomm	25,00€	25,00€	19	0	19	0	19	19/2=9,5=10	25,00€
OMEGA	76,22€	76,22€	19	0	19	0	19	19/2=9,5=10	76,22€
Prévention routière	300,00€	300,00€	19	0	19	0	19	19/2=9,5=10	300,00€
Roseau de la Boëme	100,00€	100,00€	19	0_	19	0	19	19/2=9,5=10	100,00€
Voyages scolaires	1 600,00€	1 600,00€	19	0	19	0	19	19/2=9,5=10	1 600,00€
TOTAL 2	3 151,22 €	3 151,22 €							3 151,22 €
ORGANISMES	RAPPELS 2014	COTISATIONS PROPOSEES	NB votants	Abs- tention	Pour	Contre	Ex- primés	Majorités Absolues	COTISATIONS 2015
CAUE	91,00€	91,00€	19	0	19	0	19	19/2=9,5=10	91,00€
CIFOP	500,00€	750,00€	19	0	19	0	19	19/2=9,5=10	750,00€
Chambre des métiers	500,00€	750,00€	19	0	19	0	19	19/2=9,5=10	750,00€
TOTAL 3	1 091,00 €	1 591,00€							1 591,00 €
TOTAL 1 + 2 + 3	32 092,22 €	30 132,22€							30 132,22 €

V -BUDGET PRIMITIF 2015:

(Délib. 2015-034)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le détail des prévisions budgétaires (fonctionnement et investissement) a été examiné lors de la commission des finances du 14 Avril 2015, grâce aux documents préparatoires exigés seulement dans les communes à partir de 3500 habitants mais prévus néanmoins pour la commune de Nersac.

Participations communales 2015:

DETAIL DU 6554			
SIVUC Crèche	43 493,00 €		
Fourrière	1 572,00 €		
EHPAD	10 625,00 €		
SIAH	5 046,00 €		
SDITEC	2 485,00 €		
Redevance Bacs Grand Angoulême	4 000,00 €		
TOTAL	67 221,00 €		

DETAIL DU 6558		
Prévision	3 500,00 €	
Collège La Couronne	438,00 €	
TOTAL	3 938,00 €	

Il rappelle les termes contenus dans ce document concernant le vote du présent budget :

- Suite à la modification de l'article L. 5722-1 du code général de collectivités territoriales par l'ordonnance n° 2009-1400 du 17 Novembre 2009 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires, le budget est soumis à la nomenclature M14.
- Présentation globalisée par chapitre, la commission des finances du 14 Avril 2015 ayant validé la prévision budgétaire par article (propositions de voter le présent budget au niveau du chapitre tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement).

a) Votes des budgets primitifs 2015:

1- Budget communal: (Délib. 2015-035)

- Section de fonctionnement 2 741 771.91 € Recettes / Dépenses

- Section d'investissement 1 777 279.58 € Recettes / Dépenses

4 519 051.49 €

Budget équilibré:

- Sans augmentation de taux des impôts locaux

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le vote du Budget Primitif 2015 à main levée.

Après décompte, le résultat est le suivant :

Pour 15 Contre 4 Abstentions 0

2- C.C.A.S. (Délib. 2015-036)

Le budget s'équilibre :

- en dépenses et recettes de fonctionnement pour une somme de 46 700.00 €
- en dépenses et recettes d'investissement pour une somme de 2 003,76 €

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le vote du Budget Primitif 2015 à mainlevée.

Après décompte, le résultat est le suivant :

Pour 19 Contre 0 Abstentions 0

3- Régie transport scolaire (Délib. 2015-037):

Le budget s'équilibre:

- en dépenses et recettes de fonctionnement pour une somme de 37 672.14 €
- en dépenses et recettes d'investissement pour une somme de 31 670,14 €

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le vote du Budget Primitif 2015 à main levée.

Après décompte, le résultat est le suivant :

Pour 19 Contre 0 Absentions 0

VI - COMMENTAIRES:

Le budget primitif 2015 permet, outre des prévisions prudentes en section de fonctionnement ainsi que l'inscription de 62 972.00 € en dépenses imprévues, une section d'investissement riche en projets :

- Grande Rue (Travaux et Effacement des réseaux);
- Place de Pombreton;
- Refonte de l'éclairage public ;
- Aménagement salle rez-de-chaussée;
- Achats Services Techniques (3 véhicules et 1 tractopelle);
- Achat numérique pour 2 classes chaque année (2015, 2016, 2017);
- Travaux voirie importants (Impasse Des Grenouillères, busage Place des Tanneries, et travaux divers (20 000.00 €);
 - Travaux imprévus : enveloppe de 100 000.00 €.

Avec pour toutes ces prévisions de dépenses, une large part d'autofinancement, malgré la baisse de la dotation de l'état par rapport à celle de 2014 (voir graphique).

A noter:

- Un seul emprunt à long terme;
- Des prêts relais sur 24 mois uniquement dans l'attente des versements des subventions et de la TVA récupérable sur investissements.

VII- VOTE DES TAUX:

(Délib. 2015-038):

Le Conseil Municipal, en accord avec Monsieur Le Maire, et à l'unanimité, maintient les taux suivants pour l'année 2015 :

- Taxe d'habitation: 11.98
- Taxe foncière (bâti): 21.18
- Taxe foncière (non bâti): 39.59

VIII- SDEG: Refonte de l'éclairage public:

(Délib. 2015-039):

Monsieur MONNEREAU rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du Budget Primitif 2015, il a été voté une somme de 119 564.00 € pour la refonte de l'éclairage public sur la commune par le SDEG (Fonds de concours).

Ces travaux, indispensables par rapport à la vétusté de certains équipements auront entre outre une incidence financière découlant de la mise en place de lampes permettant de réaliser des économies d'énergie.

Détail de l'estimatif des travaux :

TOTAL Restant à charge	69 690,23 €
- FST	49 874,19 €
TOTAL 1 SANS TVA	119 564,42 €
GUIRLANDES	3 359,00 €
HORLOGES ASTRONOMIQUES	4 131,38 €
SECURITE COMMANDES	5 793,49 €
LANTERNES BOULES PAR MATS DE 6 M.	41 661,15 €
LANTERNES ROUTIERES VAPEUR MERCURE	24 832,45 €
BOURG REMPLACEMENT LANTERNES	30 806,75 €
LANTERNES BOULES PAR MATS DE 6 M.	8 980,20 €

Monsieur MONNEREAU demande donc à l'assemblée :

- de confirmer son accord de principe sur ces travaux ;
- de solliciter auprès du FST une subvention de 49 874.00 €
- d'accepter les propositions du Crédit Agricole à savoir : un prêt relais à moyen terme (24 mois) de 50 000.00 € au taux fixe de 1,31 % pour une périodicité trimestrielle avec frais de dossier s'élevant à 100.00 € (dans l'attente du versement de la subvention du FST qui n'interviendra qu'à la fin des travaux). La différence, 69 690.00 €, étant autofinancée ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Le Conseil Municipal après délibération par 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- accepte les propositions ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir avec le Crédit Agricole aux conditions énoncées.

IX-CREDIT AGRICOLE: Emprunts 2015:

a) Emprunt et Prêt relais Grande Rue (Délib. 2015-040):

Monsieur GERARDI rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 17/02/2015, complétant celle du 05/12/2014, il a été décidé les travaux de rénovation de la Grande Rue et de l'effacement des réseaux, ainsi que le dépôt des demandes de subvention auprès des différents partenaires financiers.

Pour mémoire, les chiffres de cette opération sont les suivants :

- COUT TOTAL		512 215.40 €
- Effacement réseaux (Fonds de con	cours):	74 000.00 €
- TOTAL TTC :		438 215.40 €
- Coût TVA :	+	73 036.00 €
- Coût Travaux Grande Rue HT:		365 179.40 €

Monsieur GERARDI demande au Conseil Municipal, pour compléter ces délibérations précipitées, de confirmer le montant des prêts auprès du Crédit Agricole nécessaires au financement de l'opération, à savoir :

- Emprunt à long terme (15 ans) d'un montant de 181 000 € au taux fixe de 1,73% pour une périodicité d'échéance trimestrielle avec un montant de 271.00 € de frais de dossier ;
- Prêt relais (24 mois) de 331 000 € au taux fixe de 1,31 % pour une périodicité d'échéance trimestrielle avec un montant de 496.00 € de frais de dossier (délai nécessaire au versement des subventions attendues et du reversement de la TVA [N+2]); (Soit au total 181 000 + 331 000 = 512 000 €)
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Le Conseil Municipal après délibération par 16 voix pour, 0 contre et 3 abstentions :

- accepte les propositions ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir avec le Crédit Agricole aux conditions énoncées.
 - b) Emprunt et Prêt relais Place de Pombreton (Délib. 2015-041):

Monsieur GERARDI rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 17/02/2015, il a été décidé le réaménagement de la Place de Pombreton, ainsi que le dépôt des demandes de subvention auprès des différents partenaires financiers.

Pour mémoire, les chiffres de cette opération sont les suivants :

- TOTAL TTC :		68 489.00 €
- Coût TVA :	+	11 415.00 €
- Coût Travaux Pl. Pombreton HT:		57 074.00 €

Monsieur GERARDI demande au Conseil Municipal, pour compléter sa délibération précipitée, de confirmer le montant du prêt auprès du Crédit Agricole nécessaire au financement de l'opération, à savoir :

- Prêt relais (24 mois) de 57 000 € au taux fixe de 1,31 % pour une périodicité d'échéance trimestrielle avec un montant de 100.00 € pour les frais de dossier (délai nécessaire au versement des subventions attendues et du reversement de la TVA [N+2]). La différence étant autofinancée, de même que les honoraires de maîtrise d'œuvre ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Le Conseil Municipal après délibération par 16 voix pour, 0 contre et 3 abstentions :

- accepte les propositions ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir avec le Crédit Agricole aux conditions énoncées.

X- LGV Rétablissement des voies de la Zone Industrielle: Convention tripartite LISEA/GRAND ANGOULEME/NERSAC:

(Délib. 2015-042):

Monsieur BARRET rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux LGV-SEA, le rétablissement des voies communales, chemins ruraux et liaisons a fait l'objet d'une convention (délibération n°2013-088 du 10/09/2013) et d'un avenant (délibération n°2015-020 du 17/02/2015).

La convention proposée concerne les rétablissements des voies de communication gérées par la communauté d'agglomération (ouvrage de franchissement) rue Ampère.

La communauté d'agglomération du Grand Angoulême a déjà délibéré sur ce point le 26/03/2015.

Monsieur BARRET demande à l'assemblée d'entériner également ce projet de convention.

Le Conseil Municipal par 18 voix pour, 0 contre et 1 abstention :

- accepte ce projet de convention;
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

XI- CONSEIL GENERAL : Plan de lutte contre le frelon asiatique, renouvellement de convention (Délib. 2015-043):

Monsieur BARRET rappelle au Conseil Municipal que le département, en partenariat avec les communes, a mis en œuvre un plan d'action contre la prolifération du frelon asiatique en Charente.

Ce plan a permis la destruction de nids implantés chez certains Nersacais (la commune adhérant à ce dispositif) avec prise en charge de la moitié du coût des interventions,

Le Département ayant décidé la réactivation de ce plan à compter du 1er juin 2015, Monsieur BARRET propose à l'assemblée d'entériner la convention de renouvellement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité:

- accepte la convention présentée;

XII- SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIERE : Projet modificatif des statuts (Délib. 2015-044):

Monsieur GOUYOUX rappelle au Conseil Municipal que la commune de Nersac adhère au Syndicat Mixte de la Fourrière moyennant une cotisation annuelle (pour mémoire 1 572.00 € prévue au Budget Primitif 2015)

Une modification de statuts du syndicat est nécessaire considérant l'adhésion de la commune de Laprade.

Monsieur GOUYOUX propose à l'assemblée d'accepter cette modification.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification.

XIII- LOCATION COMMUNALE : Loyer du petit local Place de l'Union (Délib. 2015-045):

Madame PAULAIS-LAFONT rappelle au Conseil Municipal que la commune de Nersac loue à Christelle BOUCAYS, kinésithérapeute, pour son école du dos, un petit local (38 m²) situé au-dessus de son salon Place de l'Union, pour un loyer mensuel de 200.00 € depuis le 1/01/2013.

Ce local nécessitant des travaux, Madame BOUCAYS ne pourra donc pas l'utiliser.

En conséquence, Madame PAULAIS-LAFONT propose à l'assemblée de suspendre son loyer du 1^{er} Mai au 31 Août 2015.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

XIV- GRAND ANGOULEME : Projet de cohésion sociale « Mutuelle Santé » (Délib. 2015-046):

Madame MONTEIL informe le Conseil Municipal que le Grand Angoulême, lors de la commission Economie Emploi Culture Solidarité du 18/02/2015 et après la réunion d'information du 11/02 en présence de toutes les communes, a présenté le dispositif de mutuelle de santé « Ma Commune, ma Santé » (renommé « Mutuelle Santé ») répondant à un engagement du projet d'agglomération en faveur de la cohésion sociale. Considérant que ce projet :

- consiste à permettre aux habitants du territoire non éligibles aux contrats collectifs de bénéficier d'une mutuelle répondant à leurs besoins et à leurs moyens ;
- qu'il s'appuie sur un collectif : l'Association ACTIOM, en capacité de négocier ces offres auprès d'assureurs mutualistes présents sur place.
- qu'en adhérant à cette association, chaque habitant de la commune concernée pourra souscrire à une mutuelle répondant à ces besoins,

Madame MONTEIL propose à l'assemblée d'accréditer cette association pour proposer aux habitants de la commune les offres de « Mutuelle Santé ».

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Une information des habitants et une communication sur le dispositif au travers de tous les outils disponibles seront prévues.

XV- MOTION LGV

(Délib. 2015-047):

Monsieur le maire donne lecture de la motion des collectivités locales et des acteurs économiques pour le respect des engagements de dessertes de la LGV en 2017.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adhérer à cette motion.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

XVI— PETITE ENFANCE: Convention d'intervention en Relais Assistantes maternelles (atcliers bébés signeurs)

(Délib. 2015-048):

Madame ALQUIER présente au Conseil Municipal, une convention d'ateliers bébés signeurs au bénéfice du RAM pour les assistantes maternelles accompagnées des enfants dont elles ont la garde.

Les ateliers seront ponctuels et au nombre de 11 (10 avec les assistantes maternelles et un supplémentaire avec les parents).

Le coût étant pour les 11 séances de 781.00€ (715 + 66 € d'indemnités kilométriques).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- accepte cette convention;
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

XVII—PERSONNEL ADMINISTRATIF: autorisation temps partiel d'un agent (Délib. 2015-049):

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une autorisation de travail à temps partiel de droit est accordée aux mères de famille pour élever un enfant de moins de 3 ans.

L'agent Madame Tania LOURENCO sollicite ce droit pour un an et demande le mercredi en jour non travaillé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- accepte cette demande de temps partiel à 80% pour un an, et le mercredi comme jour de repos;
- charge Monsieur le Maire d'établir l'arrêté correspondant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

